



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

La Poste BSCC

CRISE SANITAIRE LA CFDT OBTIENT LE MAINTIEN DE LA MAJORATION DES HEURES DE NUIT

Face à la crise sanitaire que nous connaissons, La Poste a mis en place une organisation, en mode dégradé, articulée autour de 3 jours travaillés suivis de 4 jours de repos confinés. La Poste s'est engagée à ce que cette réduction à environ 21h de la durée hebdomadaire de travail soit sans aucun impact sur la rémunération des postières et postiers.

Le pouvoir d'achat des collègues de nuit est préservé

Pour autant, nos collègues travaillant d'ordinaire de nuit risquaient d'être impactés. La Poste a accepté notre demande de neutraliser cet impact. Dès lors, la part de leur rémunération liée aux majorations de leurs heures de nuit sera préservée à hauteur de leur régime de travail initial.

**La CFDT a obtenu le maintien de la rémunération
liée à la majoration des heures de nuit,
quel que soit l'impact de la période de confinement
sur le régime de travail.**

AVEC VOUS, POUR VOUS, LA CFDT



BULLETIN D'ADHÉSION À LA CFDT

COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

POUR VOUS CONTACTER

Adresse personnelle :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone (personnel) :

Portable :

Email (personnel) :

Entreprise :

Établissement :

Code APE/NAF :

Activité ou convention collective :

Adresse :

Téléphone (professionnel) :

Fax (professionnel) :

Email (personnel) :

Employé / Ouvrier
 Technicien / Agent de maîtrise
 Cadre

Métier :

Grade / Groupe
 Fonction
 Cadre
 Non cadre